ART. 5 N° 481

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 481

présenté par M. Robiliard

à l'amendement n° 469 du Gouvernement

-----

## **ARTICLE 5**

Après le mot :

« concernant »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Respect du principe du contradictoire.